

Annecy, le 14 mars 2017

Réunion d'information – Groupement de commandes d'achat de Gaz naturel

Date de la réunion : Lundi 13 mars 2017 à 14h

Lieu de la réunion : Auditorium « La Ferme » à Argonay

Rédacteur du compte-rendu : Sophie CHIFFRE

La réunion est ouverte par le Vice-Président du SYANE en charge de la Commission pour la fourniture d'énergie et développement du gaz, Gilles FRANCOIS, qui présente les missions du SYANE et le déroulement de cette réunion :

1. Présentation du SYANE

2. Groupement de commande et bilan de la procédure d'appel d'offres :

Marion RENOIR – Responsable du Service Energie / Concessions au SYANE rappelle les points suivants :

- a) Le périmètre du groupement de commandes, Haute-Savoie et Savoie.
- b) Sont concernés par ce groupement les collectivités et établissements publics ayant au moins un site alimenté en gaz naturel.

Ce nouveau marché compte 146 membres :

96 Communes

22 Intercommunalités (Communauté de Communes + Syndicats Intercommunaux)

16 Etablissements d'enseignements

9 Bailleurs sociaux / CCAS / CIAS dont **7** en Haute-Savoie et **2** en Savoie

2 Etablissements de santé – **1** en Haute-Savoie et **1** en Savoie

1 Conseil Départemental de la Savoie

- c) Le rôle respectif du SYANE et des membres dans le groupement de commandes
- d) Le déroulement de la consultation Accord-cadre/Marché subséquent conduite par le SYANE et le calendrier de la procédure :
 - Lancement de la consultation de l'accord Cadre le 8 juillet 2016 – 5 offres reçues et attributions aux 5 candidats.
 - Lancement consultation MS le 19 septembre 2016 - attribution à ENI
 - La durée du marché subséquent est de 29 mois. Du 1^{er} avril 2017 au 31 août 2019.



- e) Les principales évolutions du cahier des charges
- Nouveau périmètre, nouvelle durée
 - 1 seul lot pour les 3 tranches de distribution mais un BPU dissocié
 - Formule de Prix
- f) L'exécution du marché
Le SYANE transmet par mail un lien permettant de télécharger les pièces du marché.

⇒ **Vos interlocuteurs du SYANE pour le suivi de l'exécution de vos contrats**

- Marion RENOIR (Responsable service Energie/Concessions)
- Sophie CHIFFRE (Service Energie/Concessions)
- infoconcession@syane.fr – 04 50 33 59 79

3. Présentation d'ENI

- a) Cadre général d'exécution du cahier des charges
- Prix fourniture du gaz fixe
 - Evolution ATRT, ATRD et Taxes
 - Ajouts de sites.
 - Périmètre du marché au 1^{er} avril 2017 – 1025 sites
- b) Suivi de l'exécution du marché : service client

Deux interlocuteurs dédiés

<u>CONTACT PRINCIPAL</u>	<u>SUPPLEANT</u>
Naly RAHAINGONJATOVO Chargé de Clientèle Marché Public Ligne directe : +33 (0)1 47 48 81 37 Email: naly.rahaingonjatovo@eni.com	Aurélie Clerget Responsable service Clientèle Marché Public et entreprises Ligne directe : +33 (0)1 47 48 78 53 Email : aurelie.clerget@eni.com

Interlocuteurs Commerciaux

Cendrine Laniray Ingénieure Commerciale Ligne directe : +33 (0)1 81 93 12 30 Mobile : +33 (0)6 61 40 90 81 Email : cendrine.laniray@eni.com	Stéphane Tardy Ingénieur Commercial Ligne directe : +33 (0)1 81 93 12 31 Mobile : +33 (0)61 47 15 22 Email : stephane.tardy@eni.com
--	--

- c) Gestion des Ordre de service
Les demande de rattachement ou détachement de site doivent se faire par l'envoi par mail d'Ordre de service qui vous ont été communiqués dans les pièces marché.
- Pour un changement de fournisseur, la demande doit parvenir à ENI dans les 6 jours ouvrés avant le début de fourniture,
- pour un nouveau site non raccordé ou inoccupé le délai peut aller de 5 jours à 21 jours selon le cas.
- pour un retrait de site l'ordre de service doit être transmis à ENI minimum 10 jours avant la date demandée de fin d'exécution.
- d) Espace client en ligne
- Pour l'activation de l'espace client, un lien et un mot de passe vous sera envoyé par ENI Ce lien ainsi que le mot de passe n'aura qu'une validité de 24h pour l'activation de cet espace client.
- Gestion de vos consommations et de vos facturations. Exportation de facturation sous format Excel, en format PDF, tableau de suivi des facturation...
- Gestion de l'Auto relève.
- e) Mise en œuvre opérationnelle
- Bascules des sites le 1^{er} avril 2017. Aucunes actions nécessaires par le membre. Les sites ayant des dates différées, basculerons aux dates d'échéances.
- La facturation site par site ou groupée. Un tableau va vous être transmis par ENI afin de contrôler les informations concernant :
✓ les sites,
✓ les coordonnées du contact,
✓ le numéro siret,
✓ le numéro Intracommunautaire,
✓ le numéro APE,
✓ le mode de facturation,
✓ le mode de paiement,
✓ etc...
- Nous vous prions de bien vouloir porter une attention particulière quant au remplissage et à la transmission de ces informations à ENI dans les meilleurs délais.**
Ces informations sont aussi nécessaires pour la bonne mise en œuvre de la dématérialisation des factures, rendue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017.
- f) Composition du Prix
- g) Exemple de facture
Un modèle de facture est joint dans la présentation.

Le SYANE, le SDES et la société ENI tiennent à vous remercier de votre présence et de votre participation à cette réunion.
Vous trouverez joint à ce compte rendu les questions/réponses échangées durant cette réunion.